Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse
Herausgeber: La Croix-Rouge suisse
Band: 67 (1958)
Heft: 8

Rubrik: Croix-Rouge internationale

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 06.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CROIX-ROUGE INTERNATIONALE

Conventions de Genève

Deux nouveaux Etats ont adhéré aux Conventions de Genève, la *République dominicaine,* dont l'adhésion est devenue définitive le 22 juillet, le *Ghana,* dont l'adhésion deviendra définitive le 2 février 1959. *Soixante-et-onze Etats sont actuellement liés par les quatre Conventions du 12 août 1949.*

*

Reconnaissance du Croissant-Rouge marocain

La société nationale du Croissant-Rouge marocain, fondé en 1957, placée sous la présidence de M. Hadj Mohammed Sebti et dont le siège est à Casablanca a été reconnue officiellement par le Comité international de la Croix-Rouge le 7 août 1958.

*

Et du Croissant-Rouge libyen

Le Croissant-Rouge libyen, fondé le 5 octobre 1957, présidé par M. Mohammed Ben Othman et dont le siège est à Benghasi, a également été reconnu par le Comité international le 9 septembre. Ces deux reconnaissances portent à quatre-vingt-deux le nombre des sociétés membres de la Croix-Rouge internationale.

*

Un délégué du C. I. C. R. à Cuba

Accrédité auprès de la Croix-Rouge cubaine, M. Thudichum, délégué du Comité international de la Croix-Rouge, a quitté le 9 septembre Genève pour La Havane. M. Maurice Thudichum, de nationalité suisse, a étudié avec la Croix-Rouge cubaine les moyens d'assurer à l'ensemble des victimes des événements la protection et l'assistance prévues par l'article 3 commun aux quatre Conventions de Genève de 1949. M. Maurice Thudichum est rentré à Genève pour rapport le 10 octobre.

*

Pour la libération de prisonniers français en Algérie

Le 10 octobre, le Comité international de la Croix-Rouge a reçu communication officielle du décret pris par le « Gouvernement provisoire de la République algérienne » concernant la libération sans conditions de militaires français prisonniers de l'A. L. N. Le Comité international qui, depuis trois ans, s'est constamment efforcé de venir en aide à toutes les victimes du conflit algérien, a fait savoir qu'il était prêt à agir dans le plus bref délai et qu'il attendait les propositions pratiques pour la remise à ses délégués des prisonniers libérés.

Répondant à un appel reçu le 18 octobre, le C. I. C. R. a chargé deux de ses délégués, MM. Pierre Gaillard et Jean de Preux, de nationalité suisse, de se rendre le même jour à Tunis.

*

Quatre prisonniers français remis au C. I. C. R.

Le matin du 20 octobre, au siège du Croissant-Rouge tunisien, quatre militaires français capturés le 11 janvier au cours d'un engagement à Sakiet Sidi Youssef, MM. Jean Jacob, Vincent Morales, Henri Relea et Jean Vialaron, ont été remis aux deux délégués du C. I. C. R., MM. Pierre Gaillard et Jean de Preux, par les représentants du « Croissant-Rouge algérien ». Cette opération a été réalisée sous les auspices et avec le concours du Croissant-Rouge tunisien. Le Gouvernement tunisien a accordé toutes facilités aux représentants du C. I. C. R. Une voiture arborant les couleurs du Comité international de la Croix-Rouge conduisit immédiatement les prisonniers à la résidence privée de l'Ambassadeur de France. Peu après, un avion civil français devait les ramener dans leur pays.

*

Les délégués de trente-sept Croix-Rouges nationales au C. I. C. R.

Les délégués de trente-sept Sociétés nationales de la Croix-Rouge, présents à Genève à l'occasion du Comité exécutif de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, se sont réunis le 26 septembre au siège du C. I. C. R. pour une séance de travail et d'information. Le principal point de l'ordre du jour, qui donna lieu à une discussion animée, avait trait à l'assistance aux victimes des guerres civiles et troubles intérieurs, domaine nouveau dans lequel l'intervention du Comité international de la Croix-Rouge prend toujours plus de développement. D'autres exposés ont porté sur la protection des populations civiles contre les armes aveugles, sur la codification des principes de la Croix-Rouge et sur les problèmes d'information.

*

Réunion de la Commission permanente

La Commission permanente de la Croix-Rouge internationale s'est réunie à Genève, le 23 septembre. C'était la première fois qu'elle tenait séance depuis la Conférence internationale de la Nouvelle-Delhi. Se référant aux difficultés rencontrées à cette Conférence, la Commission permanente a décidé qu'un comité restreint, composé de représentants du Comité international et de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, serait chargé d'étudier le moyen de remédier à ces difficultés et de soumettre des suggestions et propositions propres à en éviter le retour.

Dans l'attente du résultat de cette étude, la Commission permanente croit opportun de rappeler aux Sociétés nationales de la Croix-Rouge, aussi bien qu'aux gouvernements participant aux Conventions de Genève, les grands principes qui sont à la base de l'existence de la Croix-Rouge internationale, qui assurent son crédit dans le monde et sont la condition de son avenir: l'impartialité, l'indépendance, la neutralité politique, la neutralité confessionnelle, la non-discrimination des races, l'universalité. La Croix-Rouge internationale écarte tout ce qui divise. Elle retient tout ce qui rapproche, pour une œuvre d'entraide et d'assistance, les membres de la famille humaine.

*

Pour les centenaires de Solferino et de la Croix-Rouge

La Commission pour le centenaire de la Croix-Rouge qui a siégé le 19 septembre à Genève sous la présidence de M. John A. MacAulay, vice-président de la Croix-Rouge canadienne, a examiné les projets présentés pour la célébration, l'an prochain, du 100e anniversaire de la naissance de l'« idée » de la Croix-Rouge et pour la commémoration, en 1963-1964, de la fondation de la Croix-Rouge. L'on sait qu'un monument sera érigé à Solferino en juin prochain par la Croix-Rouge italienne, monument pour lequel 60 sociétés de la Croix- et du Croissant-Rouge ont annoncé déjà l'envoi chacune d'un bloc de pierre portant une inscription commémorative. Le 8 mai prochain verra dans beaucoup de pays des manifestations imposantes destinées à marquer ce premier centenaire, des émissions de timbres-poste sont particulièrement prévues soit pour 1959 soit pour 1963 ou 1964 ainsi que l'édition de plaquettes et de cartes commémoratives d'Henry Dunant et de son œuvre.